

RAPPORT N° 99/7-41
au Conseil Municipal

OBJET

ASSAINISSEMENT DE DOMENJOD
QUITUS TECHNIQUE ET FINANCIER

Par Délibération en séance du 13 mars 1991, une convention de Mandat de réalisation a été conclue avec la SODIAC pour la réalisation du collecteur principal d'assainissement des eaux usées de Domenjod et La Bretagne.

Par Délibération en séance du 26 février 1999, vous avez constaté l'achèvement de la mission confiée au Mandataire SODIAC et approuvé le bilan de clôture de l'opération faisant apparaître un coût total de l'ouvrage de 10.509.425,10 F TTC.

Je vous demande aujourd'hui de m'autoriser à délivrer à la SODIAC le quitus global de sa mission sur les plans technique et financier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA




